

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200
www.koerich.lu

Koerich, le 26 juin 2023

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. : **StR. 142/2023**

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

Vu l'article 16, alinéa 5 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu l'arrêté n° 3A/2023/1386/160 du 6 juin 2023 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire autorisant la société MÄERCHENLAND la modification d'une crèche et d'un foyer de jour à Koerich, 34A, rue de Windhof, section A de Koerich, n° cad. 322/5030, arrêté lequel sera porté à la connaissance du public à partir du 27 juin 2023.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours prenant cours à la date de la présente publication.

Le Bourgmestre,


Jean WIRION



Le Secrétaire,


Patrick LECOQ